

Réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le réseau Escalés est composé des médiathèques d'Étival-Clairefontaine (12 Cour des Moines, 88 480 Étival-Clairefontaine), de Fraize (16 rue de l'Église, 88 230 Fraize), de Raon-l'Étape (8 rue Clemenceau, 88 110 Raon-L'Étape), de Senones (6 place Clémenceau, 88 210 Senones), de Jean-de-la-Fontaine (rue René Fonck, 88 100 Saint-Dié-des-Vosges) et de la Boussole (2 place Jules Ferry, 88 100 Saint-Dié-des-Vosges), tête du réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Les médiathèques constituent un service public chargé de contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information et à la documentation de la population de l'ensemble du territoire. Le personnel des médiathèques est à la disposition de l'utilisateur, pour l'aider dans ses recherches et le conseiller pour une meilleure utilisation des services mis à disposition.

Le règlement intérieur fixe les droits et devoirs des usagers qu'ils soient inscrits ou non, simples visiteurs ou emprunteurs : accès aux bibliothèques, consultation des documents, conditions de prêts...

Accès aux bibliothèques et médiathèques

L'accès aux bibliothèques et médiathèques et la consultation sur place des catalogues et des documents sont libres et ouverts à tous. La consultation des documents est gratuite.

La présence et le comportement des mineurs à la médiathèque demeurent sous l'entière responsabilité des parents ou représentants légaux.

Les horaires des différentes médiathèques du réseau sont affichés à l'entrée de chaque établissement et figurent sur leurs sites Internet. Le public est averti des changements de ces horaires lors des modifications saisonnières ou pour des circonstances exceptionnelles liées à l'activité de la médiathèque.

La consultation des ressources sur Internet est gratuite et ouverte à tous. Elle est soumise à l'acceptation du « Règlement d'utilisation des ressources informatiques et numériques¹ » et d'une autorisation parentale pour les mineurs de moins de 15 ans.

La médiathèque la Boussole est en permanence sous surveillance vidéo.

¹ Voir annexe «Règlement d'utilisation des ressources informatiques et numériques »



Les flyers et affiches mis à disposition concernent des événements locaux. L'annonce d'événements est acceptée à condition qu'elle soit liée aux informations citoyennes, la culture, l'apprentissage et les loisirs. Toute représentation commerciale à fin lucrative, politique ou idéologique ne sera pas prise en compte.

Fréquentations et règles de vivre ensemble

Le public doit :

- respecter les autres usagers ainsi que les membres du personnel ;
- respecter la neutralité et la laïcité de l'établissement ;
- adopter un comportement et un langage appropriés ;
- ne pas fumer ou vapoter ;
- ne pas utiliser d'accessoires sportifs dans les locaux (roller, trottinette, ballon, etc.);
- n'introduire aucun animal à l'exception des animaux d'accompagnement pour les personnes handicapées ;
- la nourriture et les boissons non alcoolisées sont tolérées dans l'établissement dans les espaces réservés à cet effet et mentionnés en tant que tels, sous réserve que la propreté des locaux, des matériels et des documents. Dans le cas contraire, nourriture et boissons seront proscrites des locaux ;
- ne pas dégrader les locaux, matériels, mobiliers et collections mis à disposition ;
- se conformer dans tous les cas, aux consignes orales ou écrites du personnel.

Les usagers sont entièrement responsables de leurs effets personnels. La médiathèque de la Boussole met à disposition des casiers fermant à clé. Les médiathèques déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

Le personnel des médiathèques peut refuser l'accès à l'établissement aux personnes sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants.

Les groupes sont reçus sur rendez-vous. Dans le cas de groupes d'enfants, les adultes accompagnateurs sont responsables des enfants qu'ils encadrent pendant toute la durée de leur séjour dans l'établissement.

Les jeunes enfants, notamment ceux de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure. Le personnel du réseau Escales n'assure en aucun cas la garde des enfants et ne peut être tenu responsable de leurs déplacements dans les médiathèques et en dehors.





Conditions d'inscription et responsabilité de l'emprunteur

Les tarifs d'abonnements, remboursements de documents perdus ou détériorés, photocopies, impressions ainsi que tous services tarifés sont fixés par délibération du Bureau communautaire.

* Conditions d'inscription

L'abonnement est individuel et nominatif, il permet l'accès à tous les services dans tous les points du réseau. Il est matérialisé par une carte personnelle de lecteur qui est valable dans toutes les bibliothèques du réseau. Elle est délivrée au moment de l'inscription, dans toutes les médiathèques du réseau Escal. L'abonnement est valable 12 mois à compter de la date d'inscription.

Les détenteurs d'une carte personnelle du réseau Escal doivent signaler tout changement de patronyme ou de coordonnées. Le remplacement d'une carte en cours de validité est payant. L'inscription ainsi que les exonérations de paiement se font sur présentation des pièces justificatives définies par le service. Les enfants et les jeunes de moins de 15 ans doivent, pour s'inscrire, être munis d'une autorisation écrite de leurs parents.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à alimenter le logiciel de gestion des médiathèques et à générer des statistiques. Conformément à la loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée et au règlement européen RGPD 2016/679, les données personnelles sont collectées et destinées uniquement au réseau « Escal » de l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, afin de bénéficier des services de prêts de documents et/ou d'accès aux plateformes de ressources numériques. Elles sont conservées 1 an après le dernier prêt. La base légale est la mission d'intérêt public.

Pour la consultation de documents d'archives publiques, les données sont conservées 10 ans, en application du code du patrimoine (art. L. 211-1 et suivants). Il est possible d'exercer ses droits sur ses données personnelles auprès du délégué à la Protection des Données : dpo@ca-stdie.fr et introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr.

* Abonnements spécifiques

La médiathèque accorde différents types d'abonnement aux associations, collectivités diverses, ainsi qu'aux enseignants dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Le nombre maximum de documents pouvant être empruntés et la durée du prêt sont fixés par la médiathèque.

La responsabilité des documents empruntés est la même que pour les usagers empruntant à titre individuel.

L'abonnement découverte d'une durée de 3 mois est soumis aux mêmes conditions.





* Modalités d'emprunt

L'emprunt de documents nécessite une carte d'abonné. Les profils d'emprunteurs sont liés à l'âge et conditionnent les droits de prêt et de consultation. L'utilisateur est responsable des documents enregistrés sur sa carte, même si ceux-ci sont empruntés par d'autres personnes.

Certains documents originaux² peuvent faire l'objet de restrictions à la communication, en raison de leur fragilité. D'autres documents sont exclus du prêt et doivent être consultés sur place (dernier numéro reçu des revues, journaux et quotidiens, jeux de société, certains livres...) Le personnel interviendra sur le matériel fourni afin d'assurer son bon fonctionnement, mais déclinera toute responsabilité sur les effets personnels des usagers.

Les films sur support DVD sont exclusivement prêtés pour un usage privé. Par conséquent ils ne sont pas empruntables par les collectivités. La reproduction et la diffusion publique de ces documents sont formellement interdites. La bibliothèque décline toute responsabilité en cas d'infraction à ces règles.

Les jeux de société, matériels numériques ou d'écoute sont accessibles sur place avec dépôt de la carte d'abonné ou à défaut, d'une pièce d'identité. Il ne sont pas empruntables à domicile.

L'utilisation des consoles de jeux sur place est réservée aux abonnés de la médiathèque ; les enfants de moins de 15 ans doivent remettre une autorisation parentale signée par leur représentant légal.

L'accès et le prêt de jeux-vidéo sont déterminés par les limitations d'âges renseignées par les pictogrammes de classification PEGI. Ces limitations doivent être respectées.

Le prêt de liseuses à domicile est réservé aux abonnés de la médiathèque et est soumis à l'acceptation de la « charte multimédia³ ».

Le prêt d'instruments de musique est réservé aux abonnés de la médiathèque et est soumis à l'acceptation de la « charte de prêts des instruments de musique ».

La Boussole est équipée de bornes de prêts de documents. En cas de déclenchement du système antivol, les usagers sont tenus de se conformer aux vérifications autorisées par la loi et de présenter au personnel aux fins de vérification, l'ensemble des documents qui sont en leur possession.

* Détérioration et perte des documents

L'emprunteur se doit de signaler tout dommage, détérioration ou perte de document.

² Voir annexe « Règlement de consultation des documents patrimoniaux »

³ Voir annexe « Règlement d'utilisation des ressources informatiques et numériques »





Il est interdit d'effectuer soi-même sur un document quelque réparation ou modification que ce soit.

En cas de perte ou de dégradation définitive, imprimés, CDs, et jeux vidéo pourront être remplacés ou remboursés selon des modalités fixées (pénalités forfaitaire fixées par délibération du Bureau communautaire.). Les DVDs, disques Blu-ray et cédéroms doivent impérativement être remboursés, sans possibilité de remplacement.

La non restitution d'un document 49 jours après expiration du délai de prêt entraîne une mise en recouvrement de sa valeur de remplacement auprès du service de perception de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Photopies, impressions, reproductions et photographies / Reproduction de documents

Les photopies et impressions sont des services payants. La reproduction, sous quelque forme que ce soit (numérique, photographique, cinématographique, vidéo) des documents, sous droits ou tombés dans le domaine public, est possible à des fins d'usage privé.

La médiathèque n'est pas responsable dans le cas d'un usage non privé d'une copie d'un de ses documents. La reproduction des fonds patrimoniaux est soumise au respect du règlement figurant dans l'annexe « Consultation des documents patrimoniaux ».

Les photographies et vidéos des médiathèques (intérieur et extérieur) sont restreintes à un usage privé. Les photographies et vidéos de personnes (usagers et personnels) sont quant à elles soumises au respect du droit à l'image. Toute prise de photo ou vidéo hors de ce cadre est soumise à autorisation de la médiathèque.

Application du règlement

Le règlement intérieur de la médiathèque intercommunale de Saint-Dié-des-Vosges est autorisé par la délibération du conseil communautaire du 6 février 2023. Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.

Toute personne contrevenant à ces règles pourra être temporairement ou définitivement exclue. Le personnel est chargé de l'application du présent règlement dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux.

